



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ; bureau de la réserve militaire.*

**INSTRUCTION N° 121/DEF/DPMM/3/CIT modifiant l'instruction n° 20/DEF/DPMM/3/CIT du 6 janvier 2005 portant sur l'organisation et conduite de la préparation militaire marine.**

*Du 20 décembre 2005*

NOR D E F B 0 5 5 3 5 6 7 J

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 20/DEF/DPMM/3/CIT du 6 janvier 2005 (BOC, 2005, p. 509. ; BOEM 104.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 104.3.

*Référence de publication :* BOC N°29 du 23 novembre 2007, texte 24.

---

L'instruction n° 20/DEF/DPMM/3/CIT du 6 janvier 2005 est modifiée comme suit :

Dans le préambule, supprimer le deuxième alinéa.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Pierre DEVAUX.